

Sommes allouées aux membres infirmes :

A M. Grégoire Tremblay,.....	£60 0 0
A M. Robin,.....	30 0 0
A M. C. Gauvreau,.....	60 0 0
A M. Al. Lefrançois,.....	40 0 0
A M. J. P. Lefrançois,.....	75 0 0
A M. Asselin,.....	20 0 0
A M. J. B. Pelletier,.....	50 0 0
A M. Larue,.....	40 0 0
A M. Couture,.....	40 0 0
A M. Al. Leclerc,.....	45 0 0
A M. Desrochers,.....	45 0 0
A M. Godfroy Tremblay,.....	75 0 0
A M. L. T. Bedard,.....	25 0 0

Résolu : Que les membres de ce bureau croient devoir exprimer combien ils regrettent sensiblement l'absence par maladie de Monseigneur l'Archevêque, et que, tout en lui exprimant ici leur reconnaissance pour ses services passés, ils espèrent qu'il sera bientôt en état de reprendre ses fonctions de Président de la société.

Compte détaillé de la dépense depuis le dernier bureau, tenu le 6 Septembre, 1855.

Traitement alloué à M. J. P. Lefrançois,.....	£ 75 0 0
“ “ à M. Grég. Tremblay,.....	75 0 0
“ “ à M. C. Gauvreau,.....	50 0 0
“ “ à M. J. B. Pelletier,.....	50 0 0
“ “ à M. Desrochers,.....	45 0 0
“ “ à M. Al. Leclerc,.....	45 0 0
“ “ à M. Al. Lefrançois,.....	40 0 0
“ “ à M. Couture,.....	40 0 0
“ “ à M. Asselin,.....	40 0 0
“ “ à M. Larue,.....	40 0 0
“ “ à M. L. T. Bedard,.....	18 15 0
“ “ à M. Grég. Tremblay, (1 quartier),.....	18 15 0
“ “ à M. Gauvreau, (1 quartier),.....	12 10 0
“ “ à M. Asselin, (1 quartier),.....	11 5 0
“ “ à M. O. Belcourt,.....	15 0 0
“ “ à M. Isidore Doucet,.....	11 5 0
Compte payé à M. A. Côté pour impression de 250 copies de l'extrait du livre de compte, de l'annonce de l'assemblée du bureau de 1854,.....	1 19 4½
Payé au Commissionnaire de M. le Trésorier de Québec,.....	1 10 0
Ditto, par M. le Trésorier des Trois-Rivières pour impression de 100 copies de circulaires,.....	0 7 6
Ditto, pour port de lettres,.....	0 5 9
Ditto, pour papier, etc., etc.,.....	0 2 0
	£591 14 7½

Le tout certifié conforme en substance au plumitif et au compte de M. le Trésorier.

Ce 5 septembre, 1855.

P. HUOT, PTRE.,
Secrétaire S. E. S. M.

N. B.—Messieurs les membres de la société pourront se procurer une copie des Règles de la Société en s'adressant à l'Archevêché.